

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02.04.2026

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à 20 h 15, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT CLAIR DE HALOUZE, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe AMICE, Maire de la commune de Saint Clair de Halouze.

PRESENTS

Monsieur Christophe AMICE, Maire.

Mesdames Angélique LAURENT et Dolorès MAILLARD, adjointes.

Monsieur Jérémy ERARD, adjoint.

Madame Léone GODINHO FERREIRA, conseillère municipale déléguée.

Mesdames Christelle BISSON, Aurélie ROBIN, Sabrina DA SILVA et Sophie BERTHOUT, conseillères.

Messieurs Jean-Luc CHAMPIN, Michel PRINGAULT, Joël BERTRAND, Yann LABBÉ et Damien CHARDRON, conseillers.

ABSENTS EXCUSÉS

Sylvain LOUIS (Procuration à Léone GODINHO FERREIRA).

ABSENTS

/

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Joël BERTRAND

* * *

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance à 20h20.

Une explication est donnée afin de préciser le rôle du secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026 :

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

1 - CRÉATION ET RÉPARTITION DES CONSEILLERS DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES

En préambule, le Maire annonce les délégations qu'il a donné aux adjoints et à la conseillère municipale déléguée (Mme Léone GODINHO FERREIRA).

Il précise qu'il avait omis d'annoncer le nom de la conseillère municipale déléguée lors de la précédente réunion de conseil, il en informe donc les membres du conseil municipal afin de rendre les informations plus claires.

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, la création de CINQ principales commissions municipales, les conseillers municipaux étant répartis de la manière suivante :

Commission FINANCES :

Angélique LAURENT (responsable) – Sophie BERTHOUT – Joël BERTRAND – Jean-Luc CHAMPIN
- Damien CHARDRON.

Commission VOIRIE-BÂTIMENTS :

Jérémy ERARD (responsable) – Sophie BERTHOUT – Joël BERTRAND - Jean-Luc CHAMPIN -
Damien CHARDRON – Yann LABBÉ - Sylvain LOUIS - Michel PRINGAULT.

Commission COMMUNICATION-REDACTION-ASSOCIATIONS :

Dolorès MAILLARD (responsable) - Sophie BERTHOUT – Christelle BISSON – Sabrina DA SILVA
– Léone GODINHO FERREIRA.

Commission ECOLE :

Léone GODINHO FERREIRA (responsable) – Sophie BERTHOUT – Christelle BISSON - Damien
CHARDRON – Sabrina DA SILVA - Yann LABBÉ – Dolorès MAILLARD.

Commission LOISIRS et FÊTES :

Léone GODINHO FERREIRA (responsable) – Christelle BISSON - Damien CHARDRON – Sabrina
DA SILVA - Yann LABBÉ – Sylvain LOUIS - Dolorès MAILLARD – Aurélie ROBIN.

2 - ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ ÉLU AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIAL (CNAS)

Le Maire a invité le conseil à procéder à la désignation d'un membre (un titulaire) au Comité National d'Action Social

Est volontaire : Mme Angélique LAURENT

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Mme Angélique LAURENT, déléguée au CNAS (Comité National d'Action Sociale).

3 – ELECTION DES MEMBRES AU « TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE »

Le Maire a invité le conseil à procéder à la désignation des membres (un titulaire et un suppléant) à l'organisme : Territoire d'énergie Orne.

Sont volontaires :

M. Jean-Luc CHAMPIN (titulaire)
M. Michel PRINGAULT (suppléant)

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner M. Jean-Luc CHAMPIN, délégué titulaire au TE 61 (Territoire d'Énergie Orne) et Monsieur Michel PRINGAULT, délégué suppléant.

4 – ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU SYNDICAT MIXTE D'INFORMATISATION DES COLLECTIVITÉS DE L'ORNE (SMICO)

Le Maire a invité le conseil à procéder à la désignation d'un membre (un titulaire) au Syndicat Mixte d'Informatisation des Collectivités de l'Orne.

Est volontaire : Madame Dolorès MAILLARD

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Mme Dolorès MAILLARD, déléguée au SMICO (Syndicat Mixte d'Informatisation des Collectivités de

l'Orne).

5 – DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Monsieur le Maire rappelle que le IV de l'article 1609 nonies C du CGI prévoit la création entre l'EPCI et ses communes membres d'une commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées (CLECT).

Conformément à l'article 3.6 des statuts de Flers Agglo, cette commission est composée de 59 membres titulaires choisis parmi les membres des conseils municipaux des communes concernées. Chaque conseil municipal a au moins un délégué au sein de la commission.

Par accord amiable, les délégués sont répartis de la manière suivante :

- *Monsieur le Président de Flers Agglo*
- *Monsieur le Vice-Président en charge des finances de Flers Agglo*
- *Flers : 4*
- *La Ferté-Macé : 3*
- *Les communes de plus de 1.000 habitants : Athis Val de Rouvre, Bellou en Houlme, Briouze, La Ferrière aux Etangs, La Lande Patry, Les Monts d'Andaines, Messei, Saint-Georges-des-Groseillers, Saint Pierre du Regard, La Selle la Forge : 2*
- *Chacune des 30 autres communes : 1*

Afin d'assurer une représentation permanente de toutes les communes, chaque délégué a un suppléant, élu en même temps que lui, qui siège avec voix consultative lorsque le titulaire est présent et délibérative lorsqu'il est absent.

Cette instance est appelée à jouer un rôle permanent au sein de la Communauté d'Agglomération dans la mesure où elle intervient chaque fois que des transferts de compétences se produisent en application de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est nécessaire de la reconstituer après chaque renouvellement général des conseils municipaux.

Il est enfin rappelé que cette commission ne dispose que d'un simple pouvoir de proposition : pour être effectives les évaluations ainsi opérées doivent être approuvées par les conseils municipaux des communes-membres selon les règles de majorité qualifiée précisées à l'article L 5211-5 qui prévalent en matière de création de la structure.

Le Conseil municipal est appelé à procéder à la désignation des délégués de la Commune devant siéger à la CLECT.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ***Désigne Monsieur Christophe AMICE, en qualité de membre titulaire de la CLECT et Monsieur Jean-Luc CHAMPIN, en qualité de membre suppléant de la CLECT***

6 - COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES – DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL TITULAIRE ET D'UN SUPPLÉANT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les communes ont l'obligation de créer une commission de contrôle des listes électorales.

Cette commission de contrôle statuera sur les recours administratifs, s'assurera de la régularité de la liste électorale : elle pourra modifier les décisions du maire et pourra inscrire ou radier des électeurs omis ou indûment inscrits.

Dans chaque commune, les membres de la commission sont nommés par arrêté préfectoral, sur proposition du conseil municipal, pour une durée de 3 ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Notre commune comptant moins de 1000 habitants, la commission sera composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration et d'un délégué désigné par le TGI (Tribunal de Grande Instance).

Il est donc demandé au conseil municipal de désigner parmi ses membres un délégué titulaire et un suppléant qui siègera au sein de cette commission de contrôle.

Monsieur Michel PRINGAULT est volontaire pour être membre titulaire de cette commission.
Madame Aurélie ROBIN est volontaire pour être membre suppléant de cette commission.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner M. Michel PRINGAULT, membre titulaire à la Commission de Contrôle de la liste électorale et Mme Aurélie ROBIN, membre suppléante.

7 - DÉSIGNATION D'UN « CORRESPONDANT DÉFENSE »

M. le Maire propose au conseil municipal de désigner un « correspondant défense ».

Mme Angélique LAURENT se déclare volontaire pour assumer cette responsabilité.

M. Joël BERTRAND se déclare volontaire pour être suppléant.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Mme Angélique LAURENT, « correspondante défense » titulaire et M. Joël BERTRAND, suppléant.

8 - DÉSIGNATION D'UN « CORRESPONDANT SÉCURITÉ ROUTIÈRE »

M. le Maire propose au conseil municipal de désigner un « correspondant sécurité routière ».

Mme Sophie BERTHOUT se déclare volontaire pour assumer cette responsabilité.

M. Jérémy ERARD se déclare volontaire pour être suppléant.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Mme Sophie BERTHOUT, « correspondante sécurité routière » titulaire et M. Jérémy ERARD, suppléant.

9 - DÉSIGNATION D'UN « CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS »

M. le Maire propose au conseil municipal de désigner un « correspondant incendie et secours ».

M. Jérémy ERARD se déclare volontaire pour assumer cette responsabilité.

M. Damien CHARDRON se déclare volontaire pour être suppléant.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner M. Jérémy ERARD « correspondant incendie et secours » titulaire et M. Damien CHARDRON, suppléant.

10 - DÉSIGNATION D'UN « CORRESPONDANT BOIS ET FORÊTS »

M. le Maire propose au conseil municipal de désigner un « correspondant bois et forêts ».

M. Michel PRINGAULT se déclare volontaire pour assumer cette responsabilité.

M. Joël BERTRAND se déclare volontaire pour être suppléant.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner M. Michel PRINGAULT, « correspondante bois et forêts » titulaire et M. Joël BERTRAND, suppléant.

11 - INDEMNITÉS DE FONCTION DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L2123-20 et suivants du code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2123-24 ;

Vu que seuls les adjoints au Maire et les conseillers municipaux ayant délégation de fonctions ont droit à des indemnités de fonctions ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonction versées aux adjoints au Maire et aux conseillers municipaux, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Considérant que la commune compte 828 habitants,

Après en avoir délibéré ;

Décide à 13 Voix POUR, 1 Voix CONTRE et 1 ABSTENTION :

Article 1^{er} :

Le montant des indemnités de fonction des adjoints et des conseillers municipaux délégués est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire, constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L2123-23 précité, fixée aux taux suivants :

Le taux maximum d'un adjoint au maire étant de 11,77 % de l'indice de référence

Les taux des indemnités des adjoints au maire et de la conseillère municipale déléguée sont fixés ainsi :

- Premier Adjoint : 10,00% de l'indice maximal brut terminal
- Deuxième Adjoint : 6,00 % de l'indice maximal brut terminal
- Troisième Adjoint : 6,00 % de l'indice maximal brut terminal
- Conseillère municipale déléguée unique : 5,50 % de l'indice maximal brut terminal

Article 2 :

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement

Questions diverses :

Il a été abordé les questions ou sujets suivants :

- Le Maire informe les élus que chaque 1^{er} jeudi de chaque mois, est organisé par les services de la Préfecture une visio entre le Préfet et les maires de l'Orne.
- Mme Léone GODINHO FERREIRA dresse un bilan du conseil d'école qui s'est tenu ce jeudi 2 avril. Le RPI Saint Clair / la Chapelle Biche comptera 102 élèves à la rentrée de septembre 2026. Conséquence : prévision de fermeture d'une classe à la rentrée. Une manifestation est prévue place du Marché à Flers le samedi 4 avril à 10h. Lors de ce conseil d'école, il a été évoqué la possibilité de rédiger un règlement intérieur sur le RPI (déjà en projet) et le manque de places de parking aux abords de l'école.

- Projet de boucherie itinérante : la boucherie de Lonlay l'Abbaye a pour projet de venir une matinée par semaine et de s'installer Place de la Poste jusqu'en septembre. Mme LEVERGEOIS, gérante de l'épicerie locale n'y voit pas d'inconvénient.
- Cérémonie du 8 mai : organisée le 7 mai 2026 à 15h15 en présence des membres de l'Association des Anciens combattants, de leur famille, des élus et des enfants de notre école (CM1 et CM2).
- En prévision pour la rentrée 2026, des cours de yoga à la salle des fêtes de la commune.
- Conseil Communautaire : réunion prévue le 9 avril. L'ensemble des élus reçoivent une copie de l'ordre du jour à titre informatif. Seul le Maire siège à cette réunion.
- Logement : un logement se libère au 30 juin 2026. Le maire ainsi que Jérémy ERARD, adjoint aux bâtiments, prévoient de visiter ce logement pour prévoir les travaux éventuels à y réaliser avant mise en location. Il est évoqué la possibilité de le louer aux animateurs du Centre aéré.
- Communication : il est évoqué différents points de vigilance en matière de communication. A l'étude, la possibilité d'un affichage supplémentaire au niveau des Cités des Mines.
- Lecture d'un mail de la gérante de l'épicerie locale concernant des demandes d'amélioration pour son commerce et son logement. Des devis vont être demandés pour certains des travaux souhaités.
- Ecole : demande de réalisation d'un traçage au sol dans la cour de l'école maternelle afin d'y représenter un circuit pour les véhicules + jeux pédagogiques.
- Travaux chemins : plusieurs chemins se dégradent. Des devis vont être demandés.
- Travaux d'eau potable route de Beauvallon : prévision de fin de travaux pour fin avril. Une bouche incendie a été déplacée afin de mieux desservir les riverains.
- La Cabane à Bidules propose d'installer des plantes aromatiques dans les jardinières situées autour de l'école maternelle en lien avec les projets pédagogiques de l'enseignante. Les enfants seraient chargés de l'arrosage et de l'entretien. Les plantes seraient comestibles et non dangereuses et pourraient être en libre accès aux passants, dans un esprit de partage et de gratuité. Le conseil est favorable à ce projet.
- Travaux RD 217 : Le conseil départemental de l'Orne a informé la mairie que la réfection du revêtement initialement demandée pour 2026 sera finalement programmée au budget 2027 du Département.

Séance close à 22h42.

Signatures du PV de la séance du 02 Avril 2026.

**Le Secrétaire de séance,
Joël BERTRAND.**

**Le Maire,
Christophe AMICE.**